



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6051029

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/04/2026 9H26 C:004960 I:03022

V/Email reçu le Vendredi 10/04/2026 à 9H26

SELON DEVIS N° 6030142

SDC 'Le Belvedere'
C/O CABINET PIERRE RIVOIRE
4, BOULEVARD JULES FAVRE
69006 LYON

IMMEUBLE : LE BELVEDERE
2 RUE LOUIS THEVENET
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 21 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2 RUE LOUIS THEVENET - ALLEE C -
CODE PORTAIL: 3869A
GARAGE PRIVATIF N158 DE MR COMARET -TEL.NON COMMUNIQUE
ET CONTACTER M. ALCOUFFE (RESPONSABLE) -PORT.*07 85295158*

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6030142 DU 27/03/2026
D UN MONTANT DE 4471,63 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme S. MEILLANT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

AFFICHAGE CURAGE

PRESENCE IMPERATIVE DE MR COMARET (GARAGE 158) POUR L'ACCES AU PIED DE COLONNE

CONFECTION ET FOURNITURE D'UNE TRAPPE SUR LA TRAINASSE EV DANS LE GARAGE N°158

CURAGE TRACTE HYDRAULIQUE DE LA COLONNE D'EAUX VANNES (EV) DESSERVANT 14 NIVEAUX - ALLEE C

PASSAGE TELEVISE SIMULTANE AFIN DE CONTROLER L'ETAT DE LA CANALISATION
- SOIT : 42 ML DE COLONNE EV
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

LA GESTION DES DECHETS N'EST PAS COMPRIS DANS LE RPRESENT DEVIS ET VOUS SERA FACTUREE EN SUPPLEMENT

NOTRE AFFICHAGE CURAGE LE 30/04/2026
ETABLISSEMENT ET FOURNITURE D'UN RAPPORT CAMERA

ATTENTION : COLONNE EN FONTE (BÂTIMENT DE PLUS DE 60 ANS), N'AYANT JAMAIS FAIT L'OBJET D'UN CURAGE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6051029

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOTRE INTERVENTION LE 11/05/2026

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 12/05/26 a 17H04 s.meillant@cogerim-rivoire.
MP LCOMPTER Email envoyé le 12/05/26 a 17H04 Mme E. BARBIER
LE RAPPORT CAMERA VOUS SERA TRANSMIS PROCHAINEMENT
EB LGESTION EMAIL en CC le 10/04/26 a 13H25 s.meillant@cogerim-rivoire.
EB LGESTION Email envoyé le 10/04/26 a 13H25 Mme E. BARBIER
MERCI DE NOUS CONFIRMER LES COORDONNEES DE MR COMARET AFIN DE PERMETTRE
LA PROGRAMMATION DU CHANTIER DANS LES MEILLEURS DELAIS

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	4471,63	4471,63
	TOTAL H.T.		4471,63
	T.V.A. a 10,00%		447,16
	TOTAL T.T.C.En EURO		4918,79

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

COMMANDE COPROPRIETE N° 9845

Ce n° de commande est à rappeler IMPÉRATIVEMENT sur votre facture
et est INDISPENSABLE pour effectuer notre règlement)
Travaux à réaliser avant le

Fait le 10/04/2026 à LYON

Référence Fournisseur ARAMIS : 0298
SERVICE SERVIMO
101 AV.P MARCELLIN

69120 VAULX EN VELIN

Fax : 04 78 79 35 35
Mail : servimo@servimo.fr

Lieu d'intervention :
LE BELVEDERE
2 RUE LOUIS THEVENET
69004 LYON 4EME
El n°: 000151

CABINET: COGERIM RIVOIRE
4 BLD JULES FAVRE
69006 LYON
Dossier suivi par Stéphanie MEILLANT
Tel : 04 82 83 70 10
Mail : s.meillant@cogerim-rivoire.fr

Madame, Monsieur,

En notre qualité de Syndic de la résidence ci-dessus référencée, nous vous remercions de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

OBJET : CURAGE CANALISATION

Curgae de la colonne EV selon le devis n°6030142.

Voici les personnes à contacter impérativement avant l'intervention:

M. FRANCESCONI / 06 07 52 99 33 - 1er étage - cette occupant rencontre des désordres au sein de son appartement à cause de cette colonne
M. ALCOUFFE / 07 85 29 51 58 - membre du conseil syndical. Ce dernier se chargera de prévenir M. COMARET pour l'accès au garage n°158.

Merci d'intervenir dans les meilleurs délais.
Prévenir M. ALCOUFFE au moins 72h avant votre passage (il y a des choses à débarrasser dans le garage)

Montant TTC des travaux : 4918.79

50%.

GESTION LOCATIVE • SYNDIC DE COPROPRIETE • LOCATION • TRANSACTION

Vous en remerciant par avance, LE RÉSEAU D'AGENCES INDÉPENDANT DES ADMINISTRATEURS DE BIENS

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphanie MEILLANT

COGERIM BERTHAUD
580, Rue Jean Michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE S/SAONE
Tel : 04 74 65 00 08

RCS VILLEFRANCHE-TARARE
345 237 820

COGERIM MONTAGNE ET LIATOUT
580, Rue Jean Michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE S/SAONE
Tel : 04 74 65 00 08

RCS VILLEFRANCHE-TARARE
325 518 009

COGERIM RIVOIRE
4, Boulevard Jules Favre
69006 LYON
Tel : 04 82 83 70 00

RCS LYON
952 506 769

COGERIM SGPJ
74, Avenue de la République
69160 TASSIN
Tel : 04 78 34 12 28

RCS LYON
970 502 274

COGERIM TASSIN
74, Avenue de la République
69160 TASSIN
Tel : 04 78 34 12 28

RCS LYON
383 917 358

N° commande : 9845

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
Attestation simplifiée

 Identité du client ou de son représentant Nous soussignés :

Cabinet Pierre Rivoire 4 Boulevard Jules Favre 69006 LYON, Agissant en qualité de syndic

Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

.....
...

Les travaux sont réalisés dans : un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage **Adresse** : LE BELVEDERE 2

RUE LOUIS THEVENET 69004 LYON 4EME dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) : Syndic de copropriété

 Nature des travaux

J'atteste que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement). n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils, et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du Code Général des Impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixées par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29/12/2013.

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5.5%

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevé depuis plus de 2 ans
- 5.5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevé depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Lyon, le 10/04/2026

Signature du client ou de son représentant

COGERIM BERTHAUD
580, Rue Jean Michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE S/SAONE
Tel : 04 74 65 00 08

RCS VILLEFRANCHE-TARARE
345 237 820

COGERIM MONTAGNE ET LIATOUT
580, Rue Jean Michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE S/SAONE
Tel : 04 74 65 00 08

RCS VILLEFRANCHE-TARARE
325 518 009

COGERIM RIVOIRE
4, Boulevard Jules Favre
69006 LYON
Tel : 04 82 83 70 00

RCS LYON
952 506 769

COGERIM SGPI
74, Avenue de la République
69160 TASSIN
Tel : 04 78 34 12 28

RCS LYON
970 502 274

COGERIM TASSIN
74, Avenue de la République
69160 TASSIN
Tel : 04 78 34 12 28

RCS LYON
383 917 358